

L'homme de l'année, dès le 2 janvier 2020 à 15h19, et avec brio : Labattut Jean-Philippe

Nous publions ci-dessous deux courriels édifiants du sieur Jean-Philippe Labattut, qui n'a pas perdu de temps en 2020 pour procéder à une de ces innombrables agressions dont il a le secret.

Nous précisons que les noms de l'agressé.e et de l'autre collègue cité.e ont été modifiés.

De: "J-P Labattut" <jean-philippe.labattut@douane.finances.gouv.fr>

À: "LAGRESSÉ Jean (le nom de l'agent a été modifié)

Cc: "SCHNEIDER Thibault" <thibault.schneider@douane.finances.gouv.fr> ,

"Testaniere (B), Franck" <franck.testaniere@douane.finances.gouv.fr> ,

"Catherine ABEL" <catherine.abel@douane.finances.gouv.fr>

Envoyé: Jeudi 2 Janvier 2020 15:19:03

Objet: Absences non justifiées depuis le 24 décembre

Monsieur Lagressé,

lors de ma reprise ce matin, je viens de faire un point sur votre départ du service.

Il ressort deux anomalies majeures concernant vos heures et congés.

En effet, la dernière feuille de congés que vous avez déposé et que j'ai signée

couvrait la période jusqu'au 24/12 à midi et arrivait à un solde de congés à 0.

Or, vous n'êtes pas venu travaillé à la direction le 24 AM, les 26,27 et 30 décembre.

Vous aviez noté CA sur le planning prévisionnel (du service) mais vous ne disposez pas de reliquat de CA 2019.

Vous ne pouvez pas ne pas venir travailler sans autorisation, ni congés.

Je vous demande de fournir des explications sans délais avant d'engager une procédure pour non présentation à son poste et donc une retenue sur salaire et des suites disciplinaires possibles.

Par ailleurs, votre solde d'heures au 24/12 midi est en négatif de 16 heures et vous intégrez un nouveau service.

Ainsi, sauf objection de votre part, votre solde de CA de 2020 sera imputé de deux jours.

Enfin, nous avons, après recherches, trouvé une enveloppe avec une télécommande et un bip qui a été laissé dans la case de Mme Firmin (*le nom de l'agent.e a été changé*).

Or, il est d'usage lorsque l'on quitte un service de saluer soit son chef, soit le SGR ou son représentant et de lui remettre contradictoirement ces effets.

Il semblerait au passage que vous n'avez pas rendu la carte d'accès de la ville de Chambéry. Je vous demande des explications écrites à ce sujet.

Merci de vos réponses rapides

Cordialement

LABATTUT JEAN PHILIPPE

Directeur des services douaniers

Direction régionale de Chambéry

Chef du Pôle d'Orientation des contrôles

1, rue Waldeck Rousseau

73000 CHAMBERY

[09 70 27 34 55](tel:0970273455)

[06 64 56 10 05](tel:0664561005)

9 minutes et 43 secondes plus tard, le cadre dit supérieur, qui se préparait déjà à crucifier notre collègue Lagressé, s'aperçoit de son erreur et envoie un courriel rectificatif.

De: "LABATTUT Jean-Philippe" <jean-philippe.labattut@douane.finances.gouv.fr>

À: "LAGRESSÉ Jean » (le nom de l'agent.e a été modifié)

Cc: "SCHNEIDER Thibault" <thibault.schneider@douane.finances.gouv.fr>, "Testaniere (B), Franck" <franck.testaniere@douane.finances.gouv.fr>, "Catherine ABEL" <catherine.abel@douane.finances.gouv.fr>

Envoyé: Jeudi 2 Janvier 2020 15:28:46

Objet: Re: Absences non justifiées depuis le 24 décembre

Monsieur Lagressé,

rectificatif immédiat car je viens à l'instant d'apprendre que vous étiez effectivement couvert par une demande de CET qui avait été autorisée.

Celle-ci n'a pas été correctement enregistrée et vient donc fournir explications.

La première partie de mon mél est sans objet, merci quand de me répondre sur le solde d'heures négatives et sur la carte de la ville.

Cordialement--

LABATTUT JEAN PHILIPPE

A noter que, comble de l'ironie, les agressions sont faites « cordialement ».

Et qu'après avoir insulté notre collègue Lagressé en mettant gravement en doute sa probité – partir sans y être autorisé par une demande de congé – et en le menaçant de suites disciplinaires et de retenue sur salaire, pas la moindre excuse n'est formulée alors que la situation du collègue était parfaitement régulière.

Que de précipitation pour agresser à tort, et que peu d'empressement à s'excuser ! Quelle violence exercée de façon purement gratuite et infondée !

Le comique de répétition pourrait prêter à rire, mais cela commence à bien faire.

Depuis plus de 8 ans, les agressions verbales, les plaisanteries blessantes, les tentatives de modifications d'appréciations sur un.e stagiaire qui, sans le courage de l'encadrement intermédiaire et l'intervention de la CGT, aurait pu conduire à un licenciement, se sont succédé.

Et que dire de la passivité du directeur régional qui est destinataire des deux courriels ?

Cela suffit !

Nous affirmons avec force que nous n'accepterons aucun débordement de ce type sans réagir avec la plus grande vigueur. L'obligation de correction s'applique aussi aux cadres dits supérieurs, qui plus est quand ils sont chargés de rappeler les règles de déontologie aux agents, voire de leur faire des formations sur la question.



À noter que le titre d'homme ou de femme de l'année est provisoire.

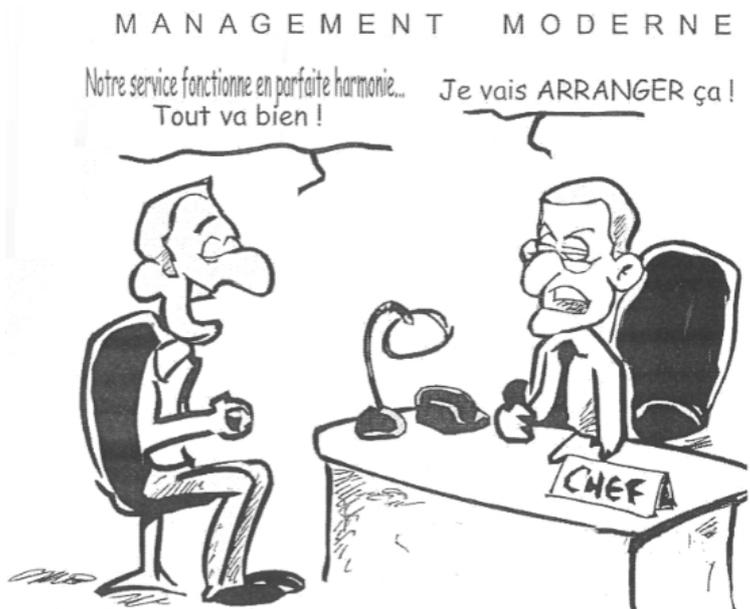
Vu la qualité de notre encadrement dit supérieur, la compétition s'annonce féroce pour 2020. Pour 2021, il faudra s'y prendre dès le 1^{er} janvier pour battre le record de vitesse établi cette année. Pour la qualité, tout est ouvert.

À moins que nos cadres dits supérieurs ne soient touchés par une forme de grâce, ou qu'ils méditent et fassent leur cette citation de Montaigne : « Si la vie n'est qu'un passage, alors sur ce passage au moins semons des fleurs. »

Dans un contexte de démantèlement de la douane, l'attitude de nos patrons est d'autant plus inacceptable. Un peu d'empathie serait le minimum.

Nous leur rappelons le texte d'un des panneaux brandis lors de la cérémonie du 30 novembre 2018, ils n'avaient pas bien dû le lire :

PATRONS DOUANIERS LA BRUTALITÉ ÇA SUFFIT



Pour faire face aux agressions, défendre vos droits, et lutter contre le démantèlement en cours de la douane, adhérez à la CGT.